



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102634</b>	De <b>M. Yves Nicolin</b> ( Les Républicains - Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales		<b>Ministère attributaire</b> > Cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > structures administratives	<b>Analyse</b> > instances consultatives. coût de fonctionnement.
Question publiée au JO le : <b>14/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Yves Nicolin interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, sur les activités de la commission interministérielle des aides à la localisation des activités, administrativement dépendante de son ministère. Cette commission, qui se réunit entre cinq et sept fois par an, a coûté 105 000 euros au contribuable en 2015 selon le jaune budgétaire annexé à la loi de finances pour 2017. Il souhaiterait connaître la nature des activités de cette commission et, le cas échéant, obtenir des comptes rendus et bilans d'activité permettant de justifier les sommes non négligeables engagées pour cette instance.